

Des bus gratuits à Bar-le-Duc

Depuis quelques mois, l'accès au réseau de transports en commun intercommunal est gratuit pour les habitants des communes de Bar-le-Duc, Fains-Véel et Savonnières-devant-Bar (Meuse). Inscrite dans le cadre des préoccupations environnementales, cette décision a été initiée par la nouvelle équipe municipale de Bar-le-Duc, qui préside le syndicat intercommunal des transports urbains du Barrois (TUB). Dans un souci citoyen, le principe de la validation a été conservé. «La validation est considérée comme un contrat de transport, la reconnaissance des

règles du bus», indique Guillaume Aribaud, directeur du réseau TUB. Pour ce faire, les usagers doivent acquiescer en agence un titre de transport, d'un coût de 3 euros, rechargeable chaque année pendant cinq ans. Ce système billettique, mis en place dès la fin 2007, permet également un excellent suivi de l'utilisation et d'envisager l'évolution du réseau.

Fréquentation en hausse. «Nous connaissons déjà une augmentation de 40% de l'utilisation des transports en commun. Le réseau dessert 20 000 habitants. Avec deux

voyageurs par kilomètre, nous affichons une fréquentation supérieure à la moyenne des réseaux de cette taille», se félicite Guillaume Aribaud. La mise en place de la gratuité a nécessité la signature d'un avenant entre le syndicat intercommunal et Bus Est, le délégataire de service public, prévoyant une compensation financière de la part de la collectivité.

Une période de dix-huit mois d'observation, avec un état des lieux au bout de douze mois, a été décidée pour évaluer les conséquences sur les recettes commerciales du gestionnaire du réseau. **Audrey Reinhard**